



Consultez la page dédiée à votre municipalité dans cet Info-Collectes pour connaître les dates de collectes.

POURQUOI CETTE COLLECTE ?

Pour éviter que ces produits nocifs se retrouvent dans les sites d'enfouissement et deviennent une source de contamination pour l'eau souterraine. Ces produits sont également dangereux durant leur transport, ils ne doivent pas se retrouver dans la collecte municipale (déchets, recyclage ou compost).

Voici quelques exemples de matières **acceptées** :

GARAGE

Peinture résidentielle, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégivreur de serrures, dégraissant, diluant à peinture, huile, etc.

CUISINE

Acide, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

SALLE DE BAIN

Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, peroxyde, produits nettoyants, désinfectant, etc.

ATELIER

Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

AUTRES PRODUITS

Pile, allume-feux solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicide, herbicide, insecticide, pesticide, aérosols de tout genre, tube fluorescent, ampoule fluocompacte, cigarette électronique, petit matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

ATTENTION

- Ces produits peuvent comporter certains dangers. Par souci de sécurité, veuillez suivre les instructions suivantes. **Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou un contenant étanche correctement identifié.**
- Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.
- Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.
- **Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes** ci-dessous. Les étiquettes peuvent être agrafées ou fixées avec du ruban adhésif.
- **Placez le reste de cette feuille rouge dans votre porte ou fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue.** Cela indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire ramasser. *Si la maison est loin de la voie publique, mettre l'avis en bordure de la route, sur la boîte aux lettres ou sur votre numéro d'immeuble.
- Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7 h 30 le matin de la collecte prévue dans votre secteur.

ALTERNATIVES À CETTE COLLECTE

La Ressourcerie du Granit accepte les peintures et les teintures résidentielles, les piles, les ampoules fluocompactes et les cartouches d'encre. Certains bureaux municipaux acceptent les piles, les ampoules ou les cartouches d'encre au cours de l'année.

Médicaments périmés ou non utilisés et les objets piquants, coupants ou tranchants à usage médical



TROUVEZ UN POINT DE COLLECTE PRÈS DE CHEZ VOUS

Pour plus d'information, consultez www.healthsteward.ca/fr



ASSOCIATION POUR LA RÉCUPÉRATION DE
PRODUITS SANTÉ



Rapportez vos médicaments périmés ou non utilisés et objets piquants, coupants ou tranchants à usage médical dans nos points de collecte.



RÉSERVÉ À L'USAGE DU CONSOMMATEUR

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Agrafez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits

